



Objet : *SpinCo* doit retrouver le nom de Technip

A l'attention de : **M. Doug J. Pferdehirt, Président-Directeur Général de TechnipFMC**
Mme Catherine Mac Gregor, CEO-elect Directeur Général désigné de *SpinCo*

Madame, Monsieur,

Le 26 août 2019, l'Association des Retraités de Technip (ARTP) a pris connaissance de la décision du conseil d'administration d'entamer le processus de scission de la société TechnipFMC pour créer deux sociétés indépendantes et autonomes au nom provisoire de *RemainCo* et *SpinCo* qui seront « deux leaders « pure play » diversifiés ».

Nous en prenons acte, même si nous déplorons la prise de contrôle définitive au sein de *RemainCo* (société américaine basée à Houston) des activités historiques issues de ce fleuron technologique français Coflexip, créé tout comme Technip par l'Institut Français du Pétrole et intégré dans Technip en 2001.

Le 10 septembre 2019, vous avez annoncé dans une communication aux salariés de Technip France à Paris que *RemainCo* garderait le nom de TechnipFMC tandis que *SpinCo* « en tant que nouvelle entreprise, *SpinCo* va développer sa propre marque, reflet de son réel leadership dans le secteur de l'E&C ».

Nous dénonçons cette décision capitale prise sans concertation avec le personnel, car il s'agit à la fois de la marque, mais aussi de la culture d'entreprise et de ses valeurs. Nous demandons que le nom de Technip ne soit, d'aucune manière, associé au nouveau nom de la société *RemainCo*. Nous demandons en revanche que la société *SpinCo*, recouvre seule et pleinement le nom de Technip dont elle est l'héritière car ses futures activités seront dans la continuité directe de celle de Technip depuis 60 ans à travers le monde. Sa vocation est de redevenir sous le nom de Technip « un acteur de premier plan dans l'ingénierie et la construction (Engineering & Construction, E&C), idéalement positionné pour capitaliser sur la transition énergétique mondiale ».

Plusieurs raisons justifient ces demandes.

De par la nature de ses futures activités, *RemainCo* sera un fournisseur de « technologie et de services ». En affectant le nom de TechnipFMC à la société *RemainCo*, vous tentez de capitaliser sur le nom prestigieux et les références internationales de grands projets E&C clés en main forfaitaires exécutés par Technip, acteur majeur mondialement reconnu pour son expertise et ses centres d'excellences de Paris, de Rome et ses nombreuses filiales à travers le monde. Ainsi, tout en « éjectant » de *RemainCo* le cœur de métier et du savoir-faire de Technip – la réalisation de contrats E&C clés en main- vous entendez détourner le nom de Technip et donc sa réputation au profit de *RemainCo*, pour commercialiser des services « intégrés » de nature très différente.

Nous désapprouvons totalement ce procédé que nous qualifions sans aucune hésitation d'usurpation d'identité. De plus en procédant ainsi, vous maintenez en vie le nom de TechnipFMC et créez une confusion entre l'ancien TechnipFMC et le nouveau TechnipFMC. Ceci suscite des doutes sur la réelle scission de TechnipFMC en deux sociétés autonomes et indépendantes. Le nom de TechnipFMC doit disparaître complètement et ni *RemainCo* ni *SpinCo* ne doivent se l'accaparer.

Contrairement à ce que vous prétendez, il n'existe aucune jurisprudence consacrant « qu'habituellement dans ce genre d'opération, la société mère conserve le nom d'origine, ainsi que l'identité de marque ». *RemainCo* étant une société nouvelle, indépendante et autonome n'a aucune légitimité à usurper en tout ou partie le nom de Technip dans sa dénomination.

Pour vous aider dans la recherche d'un autre nom, nous suggérons d'utiliser le nom de FORSYS qui était donné à la JV entre Technip et FMC créée en 2015 pour développer des solutions intégrées dans le Subsea. Ce serait la reconnaissance du succès de cette stratégie lancée par Doug Pferdehirt et Thierry Pilenko.

Quant à *SpinCo*, considérant la nature de ses futures activités et sa qualification « *d'acteur de premier plan dans l'ingénierie et la construction (Engineering & Construction, E&C), idéalement positionné pour capitaliser sur la transition énergétique mondiale* », il est logique et attendu que *SpinCo* recouvre le nom de Technip.

L'image de marque de Technip, son histoire, sa culture d'entreprise, son développement et ses succès à l'international depuis sa création en 1958 sont encore présents dans tous les esprits tant chez les grands donneurs d'ordre internationaux du secteur Oil & Gas que chez les investisseurs financiers et chez les partenaires de joint-venture ou consortium. Il ne vous a sans doute pas échappé que même après la fusion avec FMC Technologies, un nombre non négligeable de clients de certains grands pays continuaient bien souvent à utiliser le nom de Technip en lieu et place de TechnipFMC. Et la courte existence de TechnipFMC entre janvier 2017 et votre annonce d'août 2019 ne pourra évidemment pas gommer 60 ans d'histoire et succès majeurs obtenus sous le seul nom de Technip, dont *SpinCo* devrait retrouver les contours d'avant l'intégration de Coflexip en 2001.

Capitaliser sur la transition énergétique est un nouveau défi pour Technip et ses filiales mais ce nouvel objectif ne saurait justifier le choix d'un autre nom que celui de Technip pour *SpinCo*. Ce nom de Technip n'est en rien tourné vers le passé. Au contraire, la longue liste de références de projets exécutés par Technip et / ou ses filiales montre qu'ils n'ont pas attendu 2019 pour relever les défis et se diversifier en réalisant des infrastructures industrielles dans des domaines autres que l'Onshore / Offshore. Et pour le monde de l'Oil & Gas, le nom de Technip évoque une innovation permanente, qu'illustrent parfaitement les « premières » récentes que sont les projets Yamal (première usine de liquéfaction de gaz en Arctique entièrement modularisée) et Prélude (première unité de liquéfaction de gaz flottante au large de l'Australie).

Enfin, les titres de *SpinCo* étant prévus d'être exclusivement négociés sur le marché parisien d'Euronext, nous demandons que *SpinCo* recouvre le code mnémorique « TEC », qui est indiscutablement associé au nom de Technip depuis son introduction en bourse.

Nous réitérons donc fermement nos demandes :

- 1. D'abandonner l'idée de donner le nom de TechnipFMC à *RemainCo*,**
- 2. De faire disparaître purement et simplement le nom de TechnipFMC après réalisation de la scission.**
- 3. De redonner le nom de Technip à *SpinCo* et son code mnémorique boursier « TEC ».**

Les enjeux actuels et notre contribution personnelle au développement de Technip légitiment pleinement notre démarche, et nous voulons faire connaître nos positions sur les choix des noms de *RemainCo* et *SpinCo* aux autorités Françaises qui, vous le savez, restent très vigilantes sur les modalités de l'opération de scission.

En espérant que ce courrier retiendra toute votre attention, nous vous prions d'agréer nos respectueuses salutations.

Daniel Bailly
Président de l'Association des Retraités de Technip

Cc : Mme Agnès Pannier-Runacher, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'économie et des finances,
M. Patrick Devedjian, Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine,
M. Jacques Kossowski, Maire de Courbevoie
M. Patrick Ollier, Maire de Rueil-Malmaison,
M. Patrick Jarry, Maire de Nanterre,
M. Philippe Juvin, Maire de La Garenne-Colombes
M. Pascal Colombani, Administrateur référent indépendant de TechnipFMC
M. Arnaud Caudoux, Administrateur, Directeur Général Adjoint et Directeur Exécutif de Bpifrance
M. Didier Houssin, Administrateur, Président Directeur Général de IFP Energies Nouvelles